

Commune de
VAL DE CHAISE

Haute - Savoie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VAL DE CHAISE

Séance du vendredi 18 décembre 2020

L'an **deux mille vingt** le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL DE CHAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle St-François, sous la présidence de M. Sébastien SCHERMA, Maire de VAL DE CHAISE.

Noms	Présence	procurations	Observations
APONI Laurent	présent		
BOSC Mélodie	présent		
CARTIER Corinne	présente		
CUVEX-MICHOLIN Alexandra	présent		
DUCRUET Alain	excusé	SCHERMA Sébastien	
ELPHEGE Dina	présente		
FAVRE BONVIN Kelly	présente		
GEORGET Mathieu	présent		
LEFEVRE Laëtitia	Excusée		
LEMBERT Laure	présent		
LOCATELLI Florent	présent		
LUCIANI Michel	présent		
MAIRE Nathalie	présente	S. SCHERMA	
MERMIER Audrey	présent		
MERMIER François	présent		
PECCOUD John	présent		
SCHERMA Sébastien	présent		
UTILLE Aurélien	présent		
VALLET Nicolas	présent		

Le quorum étant atteint, Mme Laure LEMBERT est nommée **secrétaire de séance**.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal
VALIDE les tarifs tels que proposés.**

SERVICE	Tarifs 2021 applicables au 1^{er} janvier
Associations communales (max 2/an)	gratuit
Participation énergie en sus	Gratuit 2 fois
LOCATION SALLE ST-FRANCOIS	
Habitants de Val de Chaise uniquement	330.00 €
Participation énergie en sus	coût réel
Associations communales (à compter de la 3 ^{ème} fois/an)	50.00 €
Participation énergie en sus	coût réel
Caution (hors associations communales)	400.00 €
Frais fixes ménage (si nécessaire)	45.00 € /heure
SONO location (petite ou grande)	50.00 €
Caution sono (grande)	1 000.00 €
Caution sono (petite)	200.00 €
LOCATION SALLE CONS-STE-COLOMBE	
Habitants de Val de Chaise uniquement	310.00 €
Associations communales (à compte de la 3 ^{ème} fois/an)	50 €
Participation électricité en sus	Coût réel
Forfait participation énergie en sus	Coût réel
Habitants bâtisseurs de la salle (cf. liste)	gratuit
Caution	400.00 €
Frais fixes ménage par heure (si nécessaire)	45.00 €
LOCATION PETITE SALLE CONS-SAINTE-COLOMBE	
Habitants de Val de Chaise uniquement	100.00 €

LOCATION CHALET PLAN EAU	
Habitants de Val de Chaise uniquement	80.00 €
Extérieurs commune	250.00 €
Location jour en semaine (tout usagers) uniquement : mardi, mercredi, jeudi	100.00 €
Caution	200.00 €
Frais fixes ménage par heure (si nécessaire)	45.00 €
Enfants mineurs de la commune de Val de Chaise sous la responsabilité d'un adulte	gratuit
LOCATION DU LAC	
Extérieurs (Associations, comité d'entreprises,...)	250.00 €
Associations de la commune	gratuit

LIBELLE	Tarifs 2021
CIMETIERES VAL DE CHAISE	
Concession trentenaire (1e m2)	116.00 €
Columbarium (case + plaque)	350.00 €
Ouverture caveau communal (forfait)	50.00 €
Location caveau communal (par jour)	1.00 €
DROIT DE PLACE	
Commerçants (location emplacement)	31.00 €
VENTE DE LIVRES	
Marlens et son histoire	21.00 €
Monographie	8.50 €

BAIL DE CHASSE	
ACCA - Cons Ste Colombe	gratuit
ACCA – Marlens	gratuit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité VOTE les tarifs de l'eau consommée en 2021 (avec une facturation en 2022), comme proposés ci-dessous.

TARIFS POUR L'ANNEE DE CONSOMMATION	2021 factures 2022
Location du Compteur (forfait annuel)	
15 mm	7.20 €
25 mm	13.70 €
30 mm	45.00 €
40 mm	61.00 €
frais fixes (par an)	
commune de Val de Chaise	27.50 €
consommation eau (par m3)	
m3 à Val de Chaise	1.50 €
Constructions nouvelles	
Participation forfaitaire construction neuve en phase de chantier (2 ans maximum à compter de la demande de branchement)	230.00 €
participation par année complémentaire	140.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le projet de convention à intervenir d'assistance technique à intervenir avec Véolia dans le cadre de la production et la distribution d'eau potable sur la commune de Val de Chaise, vote les crédits nécessaires, et autorise le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de convention à intervenir avec la CCSLA concernant les ADS et autorise le Maire à la signer, vote les crédits nécessaires, et charge le Maire de sa mise en oeuvre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de convention optionnelle ADS à intervenir avec la CCSLA et autorise le Maire à la signer, vote les crédits nécessaires, et charge le Maire de sa mise en oeuvre.

Enfin, le conseil municipal,

VU les articles L5221-1 et L5221-2 du code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2019-046 du 28 mai 2019 portant approbation de la convention d'entente intercommunale pour la gestion de services et d'équipements communs et pour le soutien du monde associatif,

VU la convention d'entente intercommunale pour la gestion de services et d'équipements communs et pour le soutien du monde associatif entrée en vigueur le 1er septembre 2019,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre fin aux mécanismes de répartition des charges des services et équipements communs tels que définis dans ladite convention d'entente,
CONSIDERANT la nécessité de préserver le soutien au monde associatif qui participe au développement et à l'animation du territoire intercommunal

DECIDE, à l'unanimité

DE RENONCER UNILATERALEMENT à la convention d'entente intercommunale pour la gestion de services et d'équipements communs et pour le soutien du monde associatif entrée en vigueur au 1er septembre 2019 conformément aux dispositions de l'article 4 de la convention.
DE MAINTENIR son soutien au monde associatif par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement aux associations suivantes dont le montant minimum sera fixé par habitant (recensement INSEE) comme suit:

L'Ecole des Arts vivants : 1.75€ par habitant

La Soierie : 3.80€ par habitant.

DIT que la Commune s'engage à rechercher une solution de répartition des charges de service et d'équipements communs avec l'ensemble des membres de la conférence d'entente au cours du premier trimestre 2021.

Val de Chaise, le 28 décembre 2020

Le Maire,

Sébastien SCHERMA



